

Service d'accueil unique des justiciables de l'arrondissement judiciaire de BOURGOIN-JALLIEU



Le service d'accueil unique du justiciable un <u>accueil renforcé</u> pour <u>faciliter les démarches des citoyens</u> dans les juridictions

QUOI?

Le service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) est le lieu où tout justiciable du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance de Bourgoin-Jallieu peut :

- être accueilli ;
- recevoir une information précise ;
- avoir la possibilité de recourir à des modes diversifiés de résolution des conflits (conciliation et médiation);
- être renseigné sur le déroulement de sa procédure.

<u>OÙ?</u>

SAUJ du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance de Bourgoin-Jallieu

12, rue du Tribunal CS 54007 38307 Bourgoin-Jallieu Cedex Tél.: 04 74 28 78 78

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30

COMMENT?

En adressant un courriel à l'adresse unique : accueil-bourgoin-jallieu@justice.fr